



Participation citoyenne
en Région bruxelloise

L'AVENIR DE BRUXELLES, ÇA PASSE PAR VOUS !

Déposez une **pétition** ou une **suggestion
citoyenne** ou débattiez avec les parlementaires
dans une **commission délibérative**.



Vous habitez Bruxelles et vous souhaitez faire bouger les choses ? C'est possible !

Voici les différents processus participatifs initiés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Parlement francophone bruxellois :

les suggestions citoyennes

les commissions délibératives

+

les pétitions



emploi



santé



culture



environnement



mobilité



handicap



logement



etc.

Découvrez la plateforme entièrement dédiée à ce projet :

www.democratie.brussels

Vous pouvez y déposer une suggestion ou une pétition, en soutenir d'autres en apportant votre signature ou suivre le travail d'une commission délibérative.

Il est également possible de déposer une suggestion ou une pétition par courrier postal ou électronique.

Les thématiques concernées sont multiples : emploi, santé, culture, environnement, mobilité, formation, politique à l'égard des personnes en situation de handicap, logement, etc.

**L'AVENIR DE BRUXELLES,
ÇA PASSE PAR VOUS !**



— SUGGESTIONS CITOYENNES —

Lancer un débat au Parlement entre citoyens tirés au sort et parlementaires au sein d'une commission délibérative est aujourd'hui possible.

Soumettez votre suggestion citoyenne et rassemblez 1.000 signataires (âgés de minimum 16 ans et résidant en Région bruxelloise).

Sur **democratie.brussels**, vous trouverez l'ensemble des suggestions.

Si l'une d'entre elles vous interpelle, apportez votre soutien en la signant !



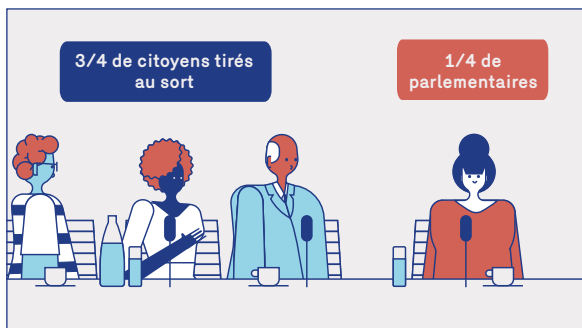
— COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES —

Lorsqu'une suggestion citoyenne atteint 1.000 signatures, le Parlement peut convoquer une commission délibérative **pour en débattre***.

Ce concept est tout à fait nouveau : une primeur bruxelloise !

** Déposer une suggestion citoyenne n'implique pas que vous participiez d'office à la commission délibérative qui pourrait être constituée. Il est à noter que le Parlement ne pourra probablement pas donner une suite favorable à toutes les suggestions reçues.*

Une telle commission se compose de **3/4 de citoyens tirés au sort** et **d'1/4 de parlementaires**.



Après plusieurs réunions, leurs recommandations pourront être à l'origine de nouvelles lois bruxelloises et orienteront ainsi les décisions politiques !

LE TIRAGE AU SORT

se déroule en deux temps :

- 1. 10.000 invitations** sont envoyées par courrier à des résidents de la Région bruxelloise (quelle que soit leur nationalité) âgés de minimum 16 ans. Vous avez été tiré au sort et vous aimeriez vous impliquer ? Il suffit de répondre à l'invitation* !
- 2. Un second tirage** au sort sera effectué parmi les personnes qui ont répondu positivement : les citoyens retenus siégeront dans la commission délibérative.

Le Parlement s'assurera que la composition de chaque commission délibérative sera représentative de la population bruxelloise en prenant en compte les caractéristiques socio-démographiques fournies par les répondants lors de leur réponse au premier tirage au sort.

** Être tiré au sort et répondre positivement à l'invitation n'implique pas que vous serez désigné d'office pour participer à la commission délibérative.*



PÉTITIONS

Une pétition est une **question concrète** que vous posez à un Parlement.

Vous pouvez la soumettre à titre individuel ou collectif :

- **individuelle**, elle impose une réponse de la part du Parlement ;
- **de groupe**, c'est-à-dire **signée par 1.000 personnes** (âgées de minimum 16 ans et résidant en Région bruxelloise), elle ouvre le droit à une audition devant la commission compétente.

Sur la plateforme **democratie.brussels**, vous trouverez l'ensemble des pétitions.

Si l'une d'entre elles vous interpelle, apportez votre soutien en la signant !

Pour participer, en savoir plus ou poser des questions sur les processus et les thématiques concernées :

contact@democratie.brussels • 02 549 62 11
www.democratie.brussels



Éditeurs responsables :

Rachid Madrane, président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et Magali Plovie, présidente du Parlement francophone bruxellois.

Dépôt légal : D/2021/5.977/02



MIX
Paper from
responsible sources
FSC® C007370